



Règlement du concours de dessin 2020/2021

« La réduction des déchets »

organisé par le



1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le SIRTOMM de Maurienne ayant fait l'acquisition d'un nouveau camion de collecte, organise un concours de dessin afin de le décorer. Les élèves devront créer un dessin explicite et percutant sur le thème de la **réduction des déchets**. Les dessins recevant le 1^{er} et 2^{ème} prix seront reproduits sur ce camion.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

Ce concours est **ouvert à l'ensemble des classes de CM1 et CM2** des écoles du territoire du SIRTOMM.

Dans une classe, le dessin peut être réalisé de façon individuelle ou en groupe.

Le SIRTOMM accepte une **sélection de 2 dessins maximum par classe**. Le jour de la récupération des dessins, l'enseignant aura sélectionné au préalable le ou les dessins qui seront en concurrence avec les autres classes.

La participation à ce concours est gratuite.

3. ÉCHÉANCIER DU CONCOURS

Pour participer, il faut :

- ⇒ **Jusqu'au vendredi 16 octobre** : inscrire sa classe par mail (ambassadeurdutri@sirtom-maurienne.com)
- ⇒ **Dès votre inscription** : déterminer une date pour l'intervention dans la classe pour l'animation sur la **réduction des déchets** par l'ambassadrice du tri du SIRTOMM.
- ⇒ Réalisation des dessins par les élèves. *Attendre l'animation du SIRTOMM avant de commencer le dessin, beaucoup d'informations vous seront transmises lors de cette animation !*
- ⇒ **Du lundi 22 au vendredi 26 mars** : récupération des dessins dans chaque classe par le SIRTOMM.
- ⇒ Le jury, composé d'élus et d'agents du SIRTOMM, se réunira pour sélectionner les 2 vainqueurs.
- ⇒ **Mai/Juin** : attribution des 1^{er} et 2^{ème} prix.

4. FORMAT ET MATÉRIEL

Format final du panneau qui sera apposé sur le camion : 200 cm x 282 cm.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier **format A3 en format paysage**. Pour les classes gagnantes, le dessin effectué par les élèves sera reproduit et mis au format voulu tout en respectant les normes de l'imprimeur.

Toutes les techniques de dessin sont acceptées (feutres, crayons de couleurs, stylos, gouaches ...) les slogans sont les bienvenus.

Au dos de chaque dessin doivent figurer très lisiblement :

- Précision de la classe : nombre d'élèves, niveaux de la classe et nom du professeur.
- Le nom, l'adresse, le mail et le numéro de téléphone de l'école.

5. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Les critères de recevabilité sont le respect du thème, la technique artistique, l'originalité, la qualité de l'œuvre.

Seront disqualifiés les panneaux considérés hors sujet, présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque.

6. TERMES ET CONDITIONS

Les participants au présent concours autorisent le SIRTOMM à **utiliser leur dessin** pour toute manifestation informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

Tous les dessins du présent concours **restent la propriété du SIRTOMM**, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'informations du public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants et leurs représentants légaux s'engagent à réserver aux organisateurs du concours **tous les droits d'exécution et de reproduction** des dessins primés en mentionnant leurs auteurs.

7. PRIX DU CONCOURS

1^{er} et 2^{ème} prix : La reproduction du dessin sur un adhésif géant apposé sur le camion et une visite ou un atelier créatif autour de la réduction des déchets (et surement une photo dans le journal !)

Récompense aux participants non gagnants : reproduction des dessins sur des panneaux format A3 qui seront apposés au point de collecte le plus proche de l'école.

8. INTERVENTION DU SIRTOMM

Le SIRTOMM interviendra dans chaque classe s'étant inscrite au concours de dessin afin de réaliser une animation autour du thème de la réduction des déchets.

Ces animations sont gratuites, et permettrons aux élèves d'échanger sur le thème de la réduction des déchets afin de réaliser leur dessin. D'autres animations liées à la notion des déchets peuvent être programmées en parallèle.

École de :

Nom de l'enseignant :

Signature et mention « Lu et approuvé »

Le Président du SIRTOMM,
Christian SIMON



SIRTOM de Maurienne
82, Avenue de la Riondaz
73870 Saint-Julien-Montdenis
Tél : 04.79.59.92.28
ambassadeurdutri@sirtom-maurienne.com